TR/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE JEAN LE GALLEU (R.D.223B) RUE PIERRE ET MARIE CURIE (R.D.210) Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Jean Le Galleu et Pierre et Marie Curie par la société STPS – Z.I.SUD CS17171 – 77272 Villeparisis Cedex agissant pour le compte de GRDF – 4 rue de la Liberté – 93691 Pantin cedex (réalisation d'un réseau de gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du 19 juin 2023 à 9 heures jusqu'au 21 juillet 2023 à 16 heures 30 :

- Rue Jean Le Galleu
- Neutralisation du stationnement au droit du n°17 afin d'y installer une base vie,
 - > Rue Pierre et Marie Curie
- Neutralisation du stationnement sur le tronçon compris entre les rues Jean Le Galleu et Jules Ferry à l'avancement du chantier,
- Création d'un passage piéton provisoire <u>au droit du n°26</u>,
- Neutralisation du trottoir côté impair sur le tronçon compris entre les rues Jean Le Galleu et Jules Ferry: les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créée provisoirement à hauteur du n°26,
- Limitation de vitesse à 30km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable de Sce Territorial Ouest D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société STPS ZI SUD CS17171 77272 Villeparisis Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE

16 JUIN 2073

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux

Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr

16 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement

Direction Espaces Publics

Nathalic Leberthon